

rap ff pl B794



# MANDEMENT

## DE MESSIEURS

# LES VICAIRES GÉNÉRAUX

## CAPITULAIRES

DU DIOCÈSE DE TOULOUSE (*Le Siège vacant*),

Qui ordonne de chanter un *Te Deum* en action de grâces de la PRISE D'ALGER.

### LETTRÉ DU ROI.

Mons l'Archevêque, notre ferme espérance dans la protection divine n'a pas été trompée : le Ciel a béni nos armes ; la justice, la Religion, l'humanité triomphent : Alger est tombé. Grâces immortelles soient rendues au Dieu Tout-Puissant qui a couronné par cette éclatante victoire notre glorieuse et rapide expédition d'Afrique. Le premier besoin de notre cœur est de porter au pied des saints autels, au milieu des acclamations de la joie publique, l'expression solennelle de notre reconnaissance. Nous vous faisons donc cette lettre pour que vous ordonniez qu'un *Te Deum* soit chanté en action de grâces dans toutes les églises de votre diocèse. Vous inviterez, selon l'usage, à cette cérémonie les autorités civiles et militaires. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, Mons l'Archevêque, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Écrit en notre château de Saint-Cloud, le dixième jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

Signé, CHARLES.

Et plus bas par le Roi :

Comte de GUERNON-RANVILLE.

Nous Vicaires Généraux Capitulaires du diocèse de Toulouse (*le siège vacant.*)

Nous n'avons pas imploré en vain, Nos très-chers Frères, le Dieu de Clovis et de saint Louis. Il a entendu nos supplications, il a béni nos armes et la justice de notre cause. Des côtes inhospitalières se sont étonnées de présenter un abri à ceux qui venaient pour les subjuguier. Les flots eux-mêmes se sont calmés pour laisser couronner la plus sainte des entreprises : et cette brillante expédition d'Afrique, que des hommes qui se croient sages signalaient comme une folie, a été terminée en vingt-un jours avec un plein succès : *Alger est tombé !*... Forcé de se rendre à discrétion, son insolent despote a vu s'écrouler en quelques instans le trône du haut duquel il semblait braver le ciel et la terre !... Il a senti que l'on n'outrageait point impunément la France et son Roi !... et s'il n'a point payé plus chèrement, dans sa défaite, les insultes qu'il nous prodigua si follement

aux jours de sa puissance, il ne le doit manifestement qu'à la générosité d'une nation qui, terrible dans les combats, se plaît à user de clémence après la victoire.

Fut-il jamais, N. T. C. F., d'événement plus glorieux pour nos armes, plus important pour le bien de l'Etat, plus utile à l'humanité, plus consolant pour la Religion !... La piraterie va cesser : le commerce reprendra sa sécurité, et les amis de la religion, des sciences et des arts pourront naviguer sur la Méditerranée sans crainte de tomber entre les mains des Barbares. Le pavillon blanc flotte avec majesté dans des contrées qui furent autrefois témoins de l'humiliation de la France : l'étendard même de la croix est planté sur ce sol où il fut si souvent profané : et peut-être que le Seigneur, dont le bras n'est point raccourci, ne tardera point à faire sortir de ses ruines cette belle et antique église d'Afrique, qui fut si long-temps célèbre par l'éloquence et la science de ses docteurs, par les austérités de ses solitaires, par la foi de ses confesseurs, par le courage de ses martyrs !.....

Mais qui a donc fait des choses si étonnantes et si dignes d'admiration ?... Qui a détruit en si peu de temps un gouvernement féroce dont l'existence était un sujet de honte pour l'Europe, et comme le fléau de la chrétienté toute entière ?..... Qui a soumis avec tant de rapidité une ville superbe qui résista long-temps aux Romains, et que l'Espagne, au faite de sa gloire, tenta vainement de conquérir ?.....

Ah ! N. T. C. F., c'est le Dieu protecteur de la France !... (a) Oui, c'est le Seigneur qui a inspiré la pensée de cette glorieuse expédition au noble cœur de CHARLES X, et qui lui a donné la fermeté nécessaire pour en poursuivre l'exécution, malgré toutes les clameurs d'une faction ennemie de sa gloire !... C'est lui qui, malgré toutes les manœuvres employées pour diviser nos troupes de terre et de mer, a maintenu entr'elles la plus heureuse harmonie, et cette utile coopération sans laquelle tous nos efforts auraient été impuissants !... Enfin, c'est lui qui a protégé notre vaillante armée, et l'a conduite, comme par la main, de victoire en victoire jusque dans ce repaire de forbans, dont la conquête était le but principal de l'expédition, et assure notre triomphe !.....

Empressons-nous donc, N. T. C. F., de lui en rendre de solennelles actions de grâces. C'est notre Roi vénéré qui nous appelle dans nos temples, et qui nous déclare que le premier besoin de son cœur est de porter aux pieds des saints autels,

(a) A Domino factum est istud, psalm. 117.

au milieu des acclamations de la joie publique, l'expression solennelle de sa reconnaissance. Unissons-nous à des sentimens si religieux. Remercions le Très-Haut du triomphe si éclatant qu'il vient d'accorder à Sa Majesté, et joignons à ces actions de grâces des vœux bien ardens pour que ce Prince magnanime triomphe avec le même bonheur de tous ceux qui auraient la témérité de se révolter contre lui, ou qui oseraient attenter aux droits de sa couronne....

A CES CAUSES, et pour nous conformer aux pieuses intentions du Roi, consignées dans sa lettre du 10 de ce mois, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1° Le dimanche 18 juillet, il sera chanté, à midi, dans l'église métropolitaine Saint-Etienne, un *Te Deum* solennel en action de grâces de la prise d'Alger.

Les autorités civiles et militaires seront invitées à assister à cette cérémonie.

Le *Te Deum* sera suivi des verset et oraison *Pro gratiis agendis*, de l'antienne à la sainte Vierge *Sub tuum præsidium*, avec les verset et oraison du temps, et du psaume *Exaudiat* avec les verset et oraison *Pro Rege et ejus exercitu*.

2° Le *Te Deum* sera annoncé le samedi soir, le dimanche matin et à midi par le son de toutes les cloches de la ville et des faubourgs.

3° Le *Te Deum* et les autres prières seront chantés le même jour, à l'issue de vêpres, dans toutes les paroisses, chapelles et oratoires de la ville ; et dans les autres églises du Diocèse, le dimanche qui suivra la réception du présent Mandement.

4° Sera notre présent Mandement, lu et publié au prône de la messe de paroisse, et affiché partout où besoin sera.

Donné à Toulouse, sous notre seing, le sceau du Chapitre Métropolitain, et le contre-seing du Secrétaire-Général de l'Archevêché, le 16 juillet 1830.

ORTRIC, Vic. gén. cap.  
BERGER, Vic. gén. cap.  
LANNÉLUC, Vic. gén. cap.  
PAGAN, Vic. gén. cap.  
DOUARRE, Vic. gén. cap.  
DE GESTAS, Vic. gén. cap.  
LARROQUE, Vic. gén. cap.  
DUCRAY, Vic. gén. cap.

Par Mandement :

CABROL, Secrét. gén., Ch. hon.





# MANDIEMENT

DE MESSIEURS

## LES VICAIRES GÉNÉRAUX

CASILLIERS

DU DIOCÈSE DE TOULOUSE (Le Siège vacant)

Qui ordonne le chanter in Ys Deum en action de grâces de la PRISE D'ALGER.

### LETTRE DU ROI

Le Roi, par sa Lettre du 15 Mars 1765, a ordonné que les Vicaires Généraux du Diocèse de Toulouse, fussent chargés de faire chanter in Ys Deum en action de grâces de la prise d'Alger, le jour de la fête de la Pentecôte, à l'occasion de la prise de cette ville, le 19 Juin 1765. Lesdits Vicaires Généraux ont été chargés de faire chanter in Ys Deum en action de grâces de la prise d'Alger, le jour de la fête de la Pentecôte, à l'occasion de la prise de cette ville, le 19 Juin 1765.

TOULOUSE

Le 15 Mars 1765

Lesdits Vicaires Généraux ont été chargés de faire chanter in Ys Deum en action de grâces de la prise d'Alger, le jour de la fête de la Pentecôte, à l'occasion de la prise de cette ville, le 19 Juin 1765.

Lesdits Vicaires Généraux ont été chargés de faire chanter in Ys Deum en action de grâces de la prise d'Alger, le jour de la fête de la Pentecôte, à l'occasion de la prise de cette ville, le 19 Juin 1765.

Lesdits Vicaires Généraux ont été chargés de faire chanter in Ys Deum en action de grâces de la prise d'Alger, le jour de la fête de la Pentecôte, à l'occasion de la prise de cette ville, le 19 Juin 1765.

- GRIGNON, Vis. gen. sup.
- LEBER, Vis. gen. sup.
- LABRE, Vis. gen. sup.
- BAGAY, Vis. gen. sup.
- BOURBON, Vis. gen. sup.
- DE CISTAY, Vis. gen. sup.
- LABROU, Vis. gen. sup.
- POURCY, Vis. gen. sup.